

La voix de l'Opposition de gauche

Comment ils se partagent les rôles.

01.12.12

- Les syndicats divisés sur les propositions du Medef - Reuters

Les syndicats sont apparus divisés vendredi à la reprise des négociations sur la réforme du marché du travail face aux nouvelles propositions du Medef, qui insiste toujours pour donner plus de souplesse aux entreprises face aux aléas conjoncturels.

Le préambule du texte lie sécurisation des parcours professionnels et nécessité de donner plus de souplesse aux entreprises pour réagir aux fluctuations conjoncturelles - une notion contestée par les syndicats.

(Le préambule de ce texte suffit à comprendre que participer à cette mascarade consiste d'emblée à la fois à la légitimer ainsi que ses conclusions qui se traduiront dans la pratique par de nouvelles concessions au capitaliste au détriment des intérêts collectifs des travailleurs.

Comment procèdent le patronat et ses alliés pourris des syndicats ? Le patronat concède quelques miettes à certaines catégories de travailleurs, qui leur ont été soufflées généralement par les syndicats, tandis qu'il s'attaque aux droits fondamentaux de l'ensemble de la classe ouvrière. Ainsi les bureaucrates vendus peuvent se partager les rôles, entre ceux qui se satisfont de ces miettes en proclamant être servis ou que ce serait une avancée sociale, occultant leur capitulation sur l'essentiel, ce qui ne pose pas vraiment un problème puisque aucun dirigeant syndical n'entend défendre les intérêts collectifs des travailleurs, pendant que les autres font prévaloir que le pire a été évité ou réclament une "*véritable négociation*", un "*véritable accord*" pour apposer en bas leurs signatures, car voyez-vous le Medef pourrait finalement accepter de se placer sur le terrain des besoins des travailleurs. - Ndlr)

Selon les négociateurs de la CGT et de Force ouvrière (FO), cette session n'a pas permis d'avancer vers un accord que le président François Hollande voudrait voir conclu d'ici fin 2012. CFDT, CFTC et CGC ont émis des avis beaucoup plus nuancés.

(Leur objectif était de parvenir à un "*accord*" avec le Medef. Nous, nous estimons que c'est totalement impossible, grotesque, sauf à capituler. - Ndlr)

"*On a l'impression que c'est un peu l'impasse, parce que le patronat n'entend pas, ce n'est pas une négociation*", a déclaré Agnès Le Bot (CGT), après deux heures et demie de discussion au siège de la principale organisation patronale française.

(Notez bien, alors que la situation était parfaitement claire à la lecture du préambule du texte qui leur a été remis. D'ailleurs comment accepter de la part d'un syndicat de rencontrer le patronat sur la base d'un document dont il est l'auteur ? Inacceptable. - Ndlr)

"On fait du sur place, on a perdu une séance (...) On est quand même très en colère à la sortie de cette réunion", a renchéri son homologue de FO, Stéphane Lardy, qui a taxé les organisations patronales d'"arrogance".

(Le pousse- mégot en rajoute une couche, il "a perdu une séance", à croire qu'il est pressé que nos bourreaux nous achèvent ! - Ndlr)

Patrick Pierron, de la CFDT, a en revanche jugé que le texte du Medef était un "vrai document de travail" et un "pas positif" qui avait permis d'ouvrir une discussion "plus précise", tout en ajoutant qu'il y avait à encore beaucoup à faire pour atteindre un "point d'équilibre". Un avis partagé par la CFTC et la CGC.

(Le jaune ramasse miettes est dans son rôle, tout en voulant faire croire qu'il pourrait exister un "point d'équilibre" entre les besoins des travailleurs et ceux du patronat. - Ndlr)

Dans le projet d'accord transmis jeudi aux syndicats, le Medef propose notamment la création de droits rechargeables pour les salariés alternant périodes de travail et de chômage, mesure depuis longtemps demandée par les syndicats.

"Nous faisons dans ce texte pas moins de dix propositions concrètes de droits nouveaux pour les salariés", a fait valoir le négociateur du Medef, Patrick Bernasconi.

(Les miettes réparties en dix propositions en question. En échange de périodes alternées de travail et de chômage au gré des besoins de l'entreprise, de son carnet de commandes, de son stock, etc. les travailleurs serviraient de variante structurelle au gré des exigences du marché ou des actionnaires. - Ndlr)

Mais il a averti que le Medef ne signerait pas un accord dans lequel la flexibilité n'aurait pas "toute sa place". (Tout est dit ici si nécessaire. Le Medef exige que les dirigeants syndicaux reprennent à leur compte son exigence de davantage de "flexibilité". Ce qui signifie à partir de là, que tout accord signé permettra d'affirmer que ces dirigeants syndicaux se sont alignés sur le Medef contre les travailleurs. - Ndlr)

"On a un gouvernement qui a perdu la bataille idéologique sur la compétitivité", a déploré Stéphane Lardy. "Ça ne nous aide pas dans la négociation."

(Qui a dit qu'il en serait autrement ? Hollande ? Où a-t-il vu ou entendu cela ? Le gouvernement aurait "perdu" cette bataille, faudrait-il encore qu'il l'ait livré, encore un manipulateur. Lardy doit avoir les oreilles bouchées ou il ne sait pas lire. En réalité, c'était juste une manière de reporter sa propre responsabilité de réformiste sur le gouvernement. - Ndlr)

Son homologue de la CGT a jugé "inacceptable" le texte du Medef malgré un "effort de réécriture". Ses propositions en termes de sécurisation des parcours professionnels "ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne peuvent pas cacher un deuxième volet extrêmement régressif", a expliqué Agnès Le Bot.

(Ah si les miettes étaient plus consistantes, peut-être qu'on pourrait s'entendre ! Quant au deuxième volet, il suffirait d'"extrêmement régressif" qu'il le soit un peu moins pour les choses s'arrangent. La balle est dans le camp du Medef. - Ndlr)

L'un et l'autre reprochent aussi au patronat de subordonner les modalités des mesures de sécurisation de l'emploi à des négociations dans les branches - un avis cette fois partagé par leur homologue de la CFDT.

Si le négociateur de la CFTC, Joseph Touvenel, a estimé lui aussi que le projet du Medef constituait un "*document sérieux*", il a jugé "*carrément imbuvable*" et "*hors sujet*" la dernière partie portant sur les procédures judiciaires.

(Le Medef est trop exigeant, c'est fait exprès. Il veut beaucoup et se contentera de ce qui aura été acquis à défaut de mieux, il remettra cela sur le tapis plus tard et ainsi de suite. C'est ainsi que petit à petit l'air de rien ou presque ils organisent la régression sociale au fil des décennies. Il faudrait que la classe ouvrière subisse une grave défaite politique et que ses organisations soient muselées pour que les revendications du patronat soient brutalement satisfaites, or le rapport de forces n'est pas véritablement en sa faveur aujourd'hui, d'où l'impossibilité pour les bureaucrates syndicaux d'aller plus avant dans leur trahison sans se mettre à dos leurs bases. En Allemagne où le SPD était davantage lié aux syndicats et la classe ouvrière davantage soumise au capitalisme et embourgeoisée, ce fut possible. - Ndlr)

Ce chapitre vise à assurer la "*sécurité juridique*" des procédures permettant de trancher les litiges entre salariés et employeurs. Il prévoit notamment, en matière de licenciement, de ramener à 12 mois le délai de prescription pour les recours. (Lire la "*sécurité juridique*" des patrons licenciés. - Ndlr)

En ce qui concerne la conclusion d'accords dits de maintien dans l'emploi en cas d'aléas conjoncturels, le texte prévoit une rupture du contrat si un salarié refuse de se voir appliquer un accord modulant la durée du travail et sa rémunération. (Clause inacceptable, entre autres. Sous n'importe quel prétexte un employeur peut décider de recourir au chômage partiel, Parisot l'a rappelé à sa façon en déclarant avant-hier : "*Seul l'entrepreneur peut savoir ce qui est rentable ou pas*". (AFP 29.12) - Ndlr)

Les syndicats ont déploré que le texte ne reprenne pas l'idée d'une taxation accrue des contrats de travail précaires, rejeté par l'organisation représentative des PME, la CGPME.

"*Je n'ai pas de mandat pour négocier sur les contrats courts*", a déclaré Patrick Bernasconi, qui a parlé à ce propos de "*feu rouge*" pour les organisations patronales. (La précarité de millions de travailleurs livrés à des négriers est incluse dans le document qui sert de référence à cette soi-disant négociation. - Ndlr)

Joseph Touvenel a répliqué que, pour les syndicats, l'absence de disposition sur une modulation des cotisations sociales patronales en fonction de la durée des contrats de travail serait une "*ligne rouge*". (Confirmant au passage que les syndicats n'exigent pas la fin des exonérations de cotisations sociales dont bénéficie le patronat, à hauteur de quelque 20 milliards d'euros, un détail, une miette quoi ! - Ndlr)

"*Il n'y aura pas d'accord s'il n'y a pas de dispositions pour limiter l'utilisation abusive des contrats courts*", a dit Patrick Pierron. "*Il faut que le Medef passe au vert s'il veut un accord.*" (Quelle mauvaise blague, il est possible au patronat de contourner cette obstacle en recourant à toutes sortes de contrats qui n'entrent pas dans ce cas de figure ou de recourir à des stagiaires par exemple. - Ndlr)

Les négociateurs se retrouvent jeudi mais auront entre-temps des rencontres bilatérales pour tenter d'aplanir leurs divergences. Reuters 30.11